

VILLE DE BOURG-LES-VALENCE

SERVICE EDUCATION

36 RUE DES JARDINS

26500 BOURG-LES-VALENCE

04-75-79-45-11

**ATTESTATION D'HEBERGEMENT SUR
L'HONNEUR**

Bourg-lès-Valence, le :

Je soussigné(e) M. Mme (1) :

Atteste, sur l'honneur, héberger à mon domicile situé :

N° :

Voie :

Code Postal :

Ville :

M. Mme (1) :

Et son /ses enfant(s) :

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Signature de l'hébergeant :

Signature de l'hébergé (e) :

Article 441-7 du code pénal « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts,

2° De falsifier une attestation ou un certificat original sincère,

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou patrimoine d'autrui ».

(1) Rayer la mention inutile.